



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2649

**OBJET : demande de subvention Fonds Vert pour la Défense Extérieure
Contre l'Incendie (DECI)**

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois de juillet, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Monsieur Jérôme BLASQUEZ, 1^{er} Vice-président du SMDEA.

PRÉSENTS : Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Christine TÉQUI

ABSENTS : Raymond BERDOU, Alain METGE

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD,	donne pouvoir à	Daniel GONCALVES
Alain ROCHET,	donne pouvoir à	Elisabeth CLAIN
Christine TÉQUI,	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Louis MARETTE,	donne pouvoir à	Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance :

Élisabeth CLAIN

Considérant que le Conseil Départemental de l'Ariège, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège, et la Préfecture de l'Ariège ont sollicité le SMDEA pour le remplissage de bâches créées pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Considérant que cette activité nécessite :

- Un investissement en matériel : un véhicule poids lourd polybenne, une berce et une citerne pour le transport dont l'ensemble du matériel est estimé à 160 255 € HT.
- Des moyens financiers et humain : une personne devra être affectée à cette tâche.

Sachant que le SMDEA veillera à répondre à cette attente des institutionnels dans les meilleurs délais.

Considérant que la Préfecture propose de financer l'acquisition du matériel,

Considérant que le Conseil Départemental participera au financement du coût de fonctionnement pour le premier remplissage sachant que les coûts résiduels de fonctionnement, pour le premier remplissage et les autres remplissages, seraient supportés par les communes, seules compétentes en matière de DECI.

Oui l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite demande de subvention pour l'achat du matériel.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente à solliciter la Préfecture de l'Ariège pour le financement du matériel, et d'autoriser Monsieur le 2^{ème} Vice-président à solliciter le Département de l'Ariège pour le financement du premier remplissage des bâches installées par les communes.

**Le 1^{er} Vice-Président du SMDEA,
Jérôme BLASQUEZ**

